



DRFIP 13 les scandales se poursuivent !

Travaux SIP Borde

Le 21 juillet devait se tenir une réunion : l'inspection commune des lieux de travail, avec la direction, toutes les entreprises et le CHS. La direction n'ayant pas prévenu les membres du CHS dans les délais, la réunion en théorie ne s'est pas tenue.

Devant notre insistance et notre demande de respect du Code du Travail, la direction a finalement convoqué de nouveau cette réunion pour le 28 juillet.

Alors que presque toutes les entreprises étaient présentes, nous apprenons que le calendrier prévisionnel n'est plus valide, et pour cause, le début des travaux était prévu le 1er juillet! Mais que pour l'instant il n'y a en a pas de nouveau!

De qui se moque-t-on ? On ne nous fera pas croire que tous les corps de métiers présents ne savent pas comment ils vont s'organiser dans les jours qui viennent. Par contre le maître d'œuvre garantit la fin des travaux au 1er décembre 2010. En voilà un qui pourrait travailler dans l'équipe de direction de Madame Reisman !

Pire, lors de cette réunion le spécialiste du désamiantage n'était pas présent ! De bon augure pour la suite! Nous avons fait remarquer que les nuisances sonores que vont subir les agents lors du désamiantage partiel et des travaux en site occupé (électricité etc..) ne semblent pas avoir été prises en compte.

Réponse de l'administration : ça ne durera pas longtemps. Or, nous savons tous que sur La Ciotat, les agents ont subi un bruit assourdissant.

La CGT va donc proposer que l'on évacue tous les agents qui se trouveront à proximité des travaux et cela ne coûtera pas grand-chose à la direction puisque les travaux ne dureront pas longtemps !

Les agents qui travaillent sur les plateaux des CDI 1, 5/6 et 8ème iront à tour de rôle au 2ème étage à la formation professionnelle (si elle est toujours là ! !), en fonction de l'avancement des travaux électriques.

Nous avons surpris une discussion entre le démolisseur, le coordinateur et la direction extrait:

Le démolisseur :

« vous me demandez, pour aller plus vite, d'enlever les parois (sur rail) avant le désamiantage, mais en les enlevant, elles vont arracher les rails en contact avec l'amiante ».

L'administration :

« ce n'est pas un problème, si vous ne voulez pas le faire, vous vous occupez uniquement des plafonds et on fera une moins-value sur le contrat et on trouvera quelqu'un d'autre ».

Résultat pour sauver sans doute son existence, l'entreprise se verra obligée d'obtempérer, tant pis pour les problèmes de santé!!!

Un test sera fait vendredi ...nous parions qu'il sera positif!

La CGT va prendre contact avec le CHS CT de cette entreprise, s'il existe, et le cas échéant, avec l'Inspection du travail.

La CGT a demandé qu'on profite des travaux et des nuisances subis par les agents pour revoir le fonctionnement (au moins aux 3ème, 5ème et 6ème étages) du chauffage ainsi que de la climatisation, question stupide! Pour l'administration on refait tout ou rien, donc ce sera...rien du tout !

Plus grave encore, semble-t-il, c'est une nouvelle violation, pire que la précédente, du Code des marchés publics : la mise en place de la caisse " provisoire " ainsi que son désamiantage, au rez-de-chaussée côté Borde, vont se faire entre amis !!!

Rien ne sera publié, l'arrangement doit se faire en toute discrétion avec les entreprises ayant déjà le marché sur le site !

Nous ne passerons pas sous silence ce scandale s'il est avéré.

La direction pense pouvoir impunément bafouer le code du travail, le code de l'urbanisme, le code des marchés publics, la propriété intellectuelle.

Quel sort réserve-t-elle au code général des impôts !